

Agence marsal rousselot architectes  
37, rue jeanne d'arc  
88800 VITTEL

**MAIRIE**  
27, rue de l'Orme  
88350 LIFFOL LE GRAND

**C.C.T.P.**  
Cahier des Clauses Techniques Particulières  
**Lot 08 - ÉLECTRICITÉ - VENTILATION**

# Sommaire

08.1	GENERALITES.....	P 3
08.1.1	PRESCRIPTIONS GENERALES.....	P 3
08.1.2	CONDITIONS D'EXECUTION TOUS CORPS D'ETAT.....	P 3
08.1.3	ORGANISATION GENERALE DES TRAVAUX.....	P 4
08.1.4	INSTALLATION DE CHANTIER.....	P 5
08.1.5	OBLIGATIONS DES ENTREPRISES.....	P 6
08.1.6	DELAIS.....	P 7
08.2	NEUTRALISATION - DÉPOSE.....	P 7
08.3	CIRCUIT DE TERRE.....	P 8
08.4	RÉSEAUX ÉLECTRIQUES.....	P 9
08.5	RÉSEAUX TÉLÉPHONE - INFORMATIQUE.....	P 11
08.6	LOCALISATIONS.....	P 12
08.6.1	Hall.....	P 12
08.6.2	Accueil.....	P 12
08.6.3	Bureau adjoints / Détente.....	P 13
08.6.4	Salle de conseil.....	P 13
08.6.5	Secrétariat mairie.....	P 14
08.6.6	Bureau directrice générale des services.....	P 14
08.6.7	Dégagement secrétariat / bureau du maire.....	P 15
08.6.8	Serveur / Reprographie.....	P 15
08.6.9	WC.....	P 15
08.6.10	Bureau du Maire.....	P 15
08.6.11	Bureaux Syndicat Manoise.....	P 16
08.6.12	Cour arrière.....	P 16
08.7	LUMINAIRES.....	P 16
08.8	SÉCURITÉ INCENDIE.....	P 18
08.9	VENTILATION.....	P 19
08.10	ESSAIS - MISE EN SERVICE.....	P 20

## **08.1 GENERALITES**

### **08.1.1 PRESCRIPTIONS GENERALES**

#### **08.1.1.1 Objet du marché**

Le présent lot a pour objet l'exécution des travaux de ÉLECTRICITÉ - VENTILATION, concernant les travaux de rénovation et mise en accessibilité de la mairie - 27, rue de l'Orme - 88350 LIFFOL-LE-GRAND et tous les travaux annexes et accessoires nécessaires au parfait achèvement des ouvrages conformément aux réglementations et prescriptions techniques actuellement en vigueur.

Pour le compte de :

Commune de Liffol-le-Grand  
27, rue de l'Orme  
88350 LIFFOL-LE-GRAND

Les travaux nécessaires à la réalisation complète des ouvrages sont répartis en lots :

lot 01 : DÉMOLITION - GROS OEUVRE  
lot 02 : MENUISERIES EXTÉRIEURES BOIS  
lot 03 : SERRURERIE  
lot 04 : PLÂTRERIE - ISOLATION - FAUX PLAFONDS  
lot 05 : OSSATURE BOIS - BARDAGE INTÉRIEUR  
lot 06 : MENUISERIES INTÉRIEURES  
lot 07 : PORTE AUTOMATIQUE  
lot 08 : ÉLECTRICITÉ - VENTILATION  
lot 09 : PLOMBERIE SANITAIRE  
lot 10 : CHAUFFAGE  
lot 11 : CHAPE - REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES  
lot 12 : PEINTURES - NETTOYAGE

Mode de métré : Ens

#### **08.1.1.2 Conditions du marché**

Voir le CCAP.

L'entrepreneur devra :

- Prendre connaissance de la totalité du projet auprès des Maîtres d'Oeuvre.
- Vérifier les métrés avant la remise de son offre.

Compte tenu de ces éléments, la proposition chiffrée de l'entreprise en tiendra compte et celle-ci ne pourra arguer de difficulté non appréciée ou de quantité sous estimée pour demander un supplément de prix quel qu'il soit.

Mode de métré : Ens

## **08.1.2 CONDITIONS D'EXECUTION TOUS CORPS D'ETAT**

### **08.1.2.1 Etudes et vérifications préalables**

Les entrepreneurs s'étant rendu compte des travaux à exécuter, de leur importance, des difficultés pouvant survenir au cours des travaux, ne pourront prétendre à aucun recours ni à aucune indemnisation pour une omission de texte, de référence au présent Cahiers des Clauses Techniques Particulières. Celui-ci n'étant qu'un énoncé aussi détaillé que possible des qualités et des travaux composant les éléments de l'ensemble à réaliser.

### **08.1.2.2 Vérification des ouvrages à exécutés**

Les entrepreneurs sont tenus de vérifier toutes les cotes des ouvrages qu'ils auront à exécuter. En cas d'erreur ou d'omission, ils devront avertir le Maître d'oeuvre avant tout début d'exécution, faute de quoi ils en seront tenus pour seuls responsables. Les entrepreneurs ne pourront apporter aucune modification sur une ou plusieurs parties de l'ensemble à réaliser sans consulter au préalable le Maître d'oeuvre.

### **08.1.2.3 Renseignements complémentaires**

Les entrepreneurs devront obtenir tous renseignements complémentaires sur tous les points leur paraissant douteux ou imprécis, faute de quoi ils seront tenus pour seuls responsables des erreurs ou fautes qui en découleraient, ou des retards qu'elles pourraient provoquer sur la bonne marche de l'ensemble des travaux. Les entrepreneurs devront prendre connaissance de l'ensemble du CCTP de tous les lots pour examiner et tenir compte des incidences des travaux de chacun d'eux sur ses propres ouvrages.

### **08.1.2.4 Etat des prix forfaitaires**

L'entrepreneur remettra un bordereau de décomposition de prix forfaitaires sur la base de celui remis par l'architecte. Il servira d'élément d'évaluation lors de l'établissement des situations de travaux et de révision, et lors de l'estimation des travaux modificatifs ordonnés en cours de travaux. Le marché est conclu à un prix global, ferme et non révisable pour toutes les prestations nécessaires au parfait achèvement de l'ouvrage. Dans le cas où il est imposé le chiffrage de variantes, l'entreprise exprimera clairement les implications qu'il y a lieu de considérer sur les autres corps d'état.

La présentation du bordereau de présentation du montant forfaitaire sera présenté suivant le canevas proposé par l'architecte.

### **08.1.2.5 Normes - Règlements - Documents**

Les entrepreneurs s'étant rendu compte des travaux à réaliser dans le présent CCTP et dans les plans joints. Après les avoir complété par leurs connaissances personnelles et procédé aux études techniques, ne pourront prétendre à aucune majoration de prix pour des travaux complémentaires qui s'avèreraient nécessaires en cours d'exécution.

Il est bien entendu que tous les matériaux, articles manufacturés, préfabriqués ou fabriqués, leurs liants ainsi que leur mise en oeuvre, devront correspondre pour chaque lot, aux normes et réglementations en vigueur.

### **08.1.2.6 Documents réputés connus**

Les documents ci-dessous énumérés bien que non joints au présent marché sont réputés connus des entrepreneurs et les parties contractantes en reconnaissant le caractère contractuel.

Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) - Code de la Construction et de l'Habitat - Code du Travail.

Les Avis du CSTB et agréments pour les procédés de construction, ouvrages et matériaux non traditionnels

L'ensemble des documents techniques unifiés (DTU) régissant l'exécution des travaux pour chaque corps d'état.

Les règlements préfectoraux et communaux.

Les règlements et normes locaux des services ErDF GrDF Services des Eaux et PTT.

### **08.1.2.7 Etendue des travaux**

Le présent CCTP est rédigé de façon à donner le plus grand nombre de précision et détails sur les travaux à exécuter.

Dans le cas d'un marché en corps d'état séparés de chaque entrepreneur devra prendre connaissances des CCTP des autres corps d'état et il sera considéré comme connu ses limites par rapport aux autres corps d'état.

Il ne pourra ignorer la conception générale de l'ensemble et il exécutera ses propres ouvrages en corrélation avec chacun des intervenants.

#### **08.1.2.8 Vérification**

Les entrepreneurs auront à leur charge de vérifier en temps utile les cotes et plans des ouvrages, les dessins fournis par le Maître d'oeuvre et faire compléter les indications qui leur paraîtraient insuffisantes. En cas d'erreur, elles devront être immédiatement signalées à défaut de quoi ils seront les seuls responsables des conséquences.

#### **08.1.2.9 Connaissance des lieux et des conditions d'exécution**

Les entreprises soumissionnaires seront réputées avoir pris connaissance des lieux et des conditions d'exécution des travaux, il ne sera admis aucun supplément de prix pouvant provenir d'une méconnaissance de ces deux points. Les prestations qui seraient énoncées par le coordonnateur Hygiène et Sécurité sont implicitement comprises dans le montant de la décomposition du prix forfaitaire.

#### **08.1.2.10 Réunion de chantier**

Les entreprises sont tenues d'assister aux rendez-vous de chantier. Les entreprises seront représentées pendant toute la période d'exécution par la même personne physique. Cet agent sera dûment mandaté et devra avoir tout pouvoir de décision nécessaire à la bonne marche du chantier.

#### **08.1.2.11 Modification du marché**

Les modifications ne peuvent intervenir que par voie d'avenant au marché et/ou par ordre de service signé du Maître d'Ouvrage, définissant la nature, l'importance les délais et le coût des dites modifications en plus ou en moins. Il ne sera payé à l'entreprise aucun travaux autre que ceux définis au marché initial et ceux définis par voie d'avenant dans la mesure où ceux ci sont effectivement réalisés.

### **08.1.3 ORGANISATION GENERALE DES TRAVAUX**

#### **08.1.3.1 Assurances et dispositions diverses**

Toutes les entreprises sont tenues de satisfaire aux obligations d'assurances instituées par la loi 7812 du 04/01/1978. Une police individuelle de base couvrant responsabilité qui peuvent leur incomber du fait d'un sinistre total ou partiel.

Entre dans cette responsabilité, les sinistres sur les ouvrages en cours ou du fait des dommages matériels relevant de la responsabilité décennale et biennale.

#### **08.1.3.2 Police d'assurance individuelle de responsabilité civile**

Une police d'assurance individuelle de responsabilité civile de chef d'entreprise sera demandée pour couvrir en cours de travaux et pendant la période de responsabilité décennale les conséquences pécuniaires des dommages de toute nature causés au tiers du fait de leur activité de chantier.

Tout entrepreneur devra justifier de sa mise à jour des cotisations obligatoires et de sa carte professionnelle définissant sa qualification au jour de sa soumission et en cours de travaux.

#### **08.1.3.3 Protection des ouvrages**

Chaque entreprise doit la protection et le maintien en état de tous ses ouvrages et assurer le parfait maintien des mesures de sécurité et toutes ses fournitures, jusqu'à la réception des travaux. Il devra pourvoir au remplacement en cas de détérioration.

#### **08.1.3.4 Autorisation**

Les entrepreneurs sont tenus, chacun en ce qui le concerne, d'obtenir toutes les autorisations nécessaires et préalables à tout commencement de chantier, et après exécution, de se faire délivrer les certificats de conformité par les services intéressés.

#### **08.1.3.5 Coordonnateur de chantier**

Les prescriptions imposées par le coordonnateur Sécurité société ACE BTP - Z.I. rue Lavoisier - BP 50 - 52800 NOGENT qui est missionné par Le Maître de l'Ouvrage sont implicitement comprises dans le principe et financièrement dans l'offre de l'entreprise. Aucune plus-value ne sera accordée pour le respect des prescriptions imposées.

Mode de métré : Ens

### **08.1.3.6 Site occupé**

ATTENTION : travaux en site occupé

Les services de la mairie et syndicat des eaux seront laissés en services le temps des travaux. Afin de déranger le moins possible le fonctionnement de ces services, le chantier sera organisé en 2 temps. Une phase concernera la rénovation de la partie nouvelle salle de conseil / accueil et une seconde la rénovation de la partie bureaux secrétariat mairie / syndicat Manoise. Pour la sécurité et le bon déroulé de ces phases un flux passage public / chantier sera organisé avec le coordinateur sécurité dans le cadre du PGC.

Il sera demandé à chaque intervenant d'éviter toutes nuisances inutiles vis à vis des travaux (bruits, saleté, désordre, locaux restés ouverts, etc.). Afin d'éviter ces problèmes les travaux devront se faire par phase et localisé, le chantier sera nettoyé et rangé tous les soirs et week-ends. Une attention particulière sera à apporter à la fermetures des locaux et coupure de l'éclairage. Afin de faciliter l'intervention de chaque entreprise des cloison et fermeture provisoires de chantier est prévu au lot DÉMOLITION - GROS OEUVRE.

Mode de métré : Ens

### **08.1.3.7 Réception de chantier**

Les travaux organisés en deux phases dû au site occupé, engendreront également des opérations de réception de chantier organisés en 2 temps. Une première réception aura lieu en fin de première phase chantier (salle de conseil / accueil) suite a cette réception la Maîtrise d'ouvrage prendra possession de cette zone par son emménagement. La seconde partie concernée par les travaux (bureaux secrétariat / syndicat Manoise) pourra être alors déménagée pour la suite des travaux. Une seconde réception aura lieu en fin de chantier pour la réception définitive de l'ensemble des locaux.

Mode de métré : Ens

## **08.1.4 INSTALLATION DE CHANTIER**

### **08.1.4.1 Installation de chantier**

Les dépenses concernant les branchements et la consommation d'eau et d'électricité seront pris en charge par le Maître d'Ouvrage.

Réalisation par le lot ELECTRICITE d'un branchements provisoires d'électricité (coffret de chantier).

Mode de métré : Ens

### **08.1.4.2 Pendant la durée des travaux**

- . Signalisation du chantier et les accès sur la voie publique si nécessaire.
- . Maintenance en parfait état de propreté du chantier et de ses abords à charge pour lui de faire approuver une convention entre les autres corps d'état pour l'enlèvement des débris, gravois de démolition autres que les siens.
- . L'évacuation des déchets et gravois est prévue à chaque entreprise.
- . Traçage et maintenance du trait de niveau à 1 mètre des sols finis.
- . Application des règlements concernant la sécurité et l'hygiène du chantier

L'entreprise prendra toutes mesures utiles pour abaisser le niveau sonore de son intervention (travaux en site occupé). Il devra également prévoir toutes protections et mise en sécurité nécessaire aux regards des zones occupés par le public.

Mode de métré : Ens

## **08.1.5 OBLIGATIONS DES ENTREPRISES**

### **08.1.5.1 Echafaudages**

Chaque entreprise, pendant la toute la durée du chantier, devra les échafaudages garde-corps, planchers de garantie etc... nécessaires à ses propres travaux. A la charge de l'entreprise de gros oeuvre la pose de garde corps provisoire au droit des trémies. Chaque entreprise en conserve cependant sa propre responsabilité pour l'usage qui la concerne. Aucun garde corps ou protection ne sera enlevé sans accord de l'architecte. Tous ces ouvrages seront réalisés conformément aux règlements de sécurité imposés sur le chantier.

### **08.1.5.2 Réservations**

Les réservations nécessaires au passage ou à la fixation des ouvrages devront être communiqués à l'architecte concernés dans la période de préparation du chantier avant le démarrage des travaux. Passé ce délai, ces travaux devront être exécutés par l'entrepreneur du lot auquel elles étaient destinées et à ses frais et risques.

### **08.1.5.3 Nettoyage pendant la durée du chantier**

Le chantier devra toujours être maintenu en parfait état de propreté et l'entrepreneur devra prendre toutes dispositions utiles à ce sujet

Les déchets devront toujours être évacués hors du chantier au fur et à mesure et au minimum tous les soirs

Les abords seront accessibles et débarrassés de tous les matériaux.

Après achèvement de ses travaux, l'entreprise titulaire du présent lot devra débarrasser les locaux de tous matériels ou matériaux appartenant à son entreprise et amenés sur le chantier pour l'exécution.

A la réception de chaque phase, l'ensemble des ouvrages présentera un état parfait d'exécution et de propreté.

Au cas où des défaillances seraient constatées concernant la propreté du chantier, l'architecte pourra faire procéder par une entreprise spécialisée aux nettoyages nécessaires aux frais et dépenses des entreprises fautives, au compte prorata.

Mode de métré : Ens

### **08.1.5.4 Nettoyage de fin de chantier**

Le nettoyage intérieur pour mise à disposition du Maître de l'Ouvrage sera exécuté à la fin de chaque phase à la charge de chaque entreprise et du lot PEINTURES - NETTOYAGE, l'entrepreneur devra enlever toutes les protections et effectuer tous les nettoyages sur l'ensemble du chantier.

Le nettoyage extérieur, pour mise à disposition du Maître de l'Ouvrage, sera exécuté avant réception à la charge de l'entrepreneur du lot DÉMOLITION - GROS OEUVRE - VRD.

Au cas où des défaillances seraient constatées concernant la propreté du chantier, l'architecte pourra faire procéder par une entreprise spécialisée aux nettoyages nécessaires aux frais et dépenses des entreprises fautives, au compte prorata.

Mode de métré : Ens

### **08.1.5.5 Dégradations et Bris**

Chaque entrepreneur sera seul responsable des dégradations et avaries que pourraient éprouver ses ouvrages et matériaux pendant la durée des travaux.

En conséquence jusqu'à la réception de tous les travaux, la réparation des dégâts et de toutes leurs conséquences sera exclusivement à sa charge qu'elle qu'en soit la cause.

Mode de métré : Ens

### **08.1.5.6 Nature - Qualité - Provenance des matériaux - Agréments**

Les marques des fournitures des produits qui sont indiqués au cours du présent CCTP ne sont pas impératives, sauf en ce qui concerne les qualités et nature exigées. Les marques n'étant énoncées qu'à titre de référence, toutes autres marques pourront être proposées à qualité égale et ne pourront être utilisées qu'après accord de l'architecte.

Sauf stipulation contraire dans le CCTP des différents lots, les matériaux et produits proposés par l'entreprise devront être de première qualité.

Ils devront obligatoirement avoir reçu l'agrément de l'architecte et du Maître d'Ouvrage qui pourront exiger que des échantillons soient déposés sur le chantier jusqu'à la réception des travaux.

Les produits ou matériaux dont l'utilisation serait imposée, devront être mis en oeuvre selon les prescriptions du fabricant et suivant les agréments officiels obtenus.

### **08.1.5.7 Essais et réception des équipements**

D'une façon générale, les essais, les contrôles techniques devront être conformes aux documents COPREC N°1 (supplément n°79-22 bis du Moniteur des Travaux Publics du 28 Mai 1979) et N°2 (supplément n°79-30 bis du Moniteur des Travaux Publics du 30 juillet 1979).

LABEL QUALITEL : les entreprises doivent remettre en fin de chantier les procès verbaux attestant les critères suivants :

marques NF

Classements des menuiseries extérieures ainsi que de leurs vitrages

Classement de toutes les robinetteries

Certificats ACERMI pour tous les isolants ainsi que leur résistance thermique et technique.

Le compte rendu des essais sera remis au Maître d'Ouvrage en fin de travaux.

Les frais de ces contrôles sont à la charge des entreprises concernées sauf stipulation contraire au CCTP.

### **08.1.6 DELAIS**

#### **08.1.6.1 Délai d'exécution**

Durée globale d'exécution : suivant planning général à compter de la signature de l'ordre de Service

La durée globale des travaux du présent projet est compté à partir de l'ordre de service du Maître d'Ouvrage. Le délai d'exécution de chaque tâche sera fixé au calendrier général des travaux.

Voir planning général contractuel. Avec leur remise de prix, les entrepreneurs proposeront le délai qu'ils jugent nécessaires pour l'exécution de leurs ouvrages respectifs afin que puisse être dressé un planning détaillé (mise au point avant l'exécution des travaux).

Mode de métré : Ens



## **08.2 NEUTRALISATION - DÉPOSE**

### **08.2.1 Neutralisation de l'installation existante**

Mode de métré : Ens

**Localisation :**

PLAN EXISTANT :

- ensemble du réseau existant

### **08.2.2 Coffret de chantier**

Mise à disposition aux autres corps d'état pendant toute la durée du chantier d'un coffret de chantier, comprenant :

- enveloppe coffret S20 nomenclature ErDF 69 80 019
- coffret coupe circuit bipolaire 90 Amp taille 00 plombable nomenclature ERDF 69 40 036
- disjoncteur d'abonné différentiel 15/30/45 500mA plombable NF
- interrupteur différentiel haute sensibilité 40 Amp 30 mA NF
- socles de prises 16A NF (3 mini.)
- disjoncteurs 16 A NF
- boîtier IP2X pour interrupteur différentiel
- câblage en fil cuivre souple de section 10carré avec embouts sertis
- tension de 230 V, puissance maxi 45 A, 9000 watts

Mode de métré : U

**Localisation :**

PLAN FUTUR :

- à définir lors de la préparation du chantier

### **08.2.3 Dépose des installations électriques existants**

Dépose appareillages & câblages existants, comprenant :

- isolement depuis le tableau électrique des réseaux à déposer
- dépose de tous chemins câbles
- dépose des appareillages existants (prises de courants, interrupteurs, luminaires, ...)
- évacuation à la décharge
- nettoyage et toutes sujétions

Mode de métré : Ens

**Localisation :**

PLAN FUTUR :

- ensemble du réseaux existant

### **08.2.4 Dépose des éclairages décoratif de façade**

Dépose des éclairages décoratifs de façade, comprenant :

- intervention de dépose à l'aide d'une nacelle
- isolement depuis le tableau électrique des réseaux à déposer
- dépose de tous chemins câbles et tube luminaire en façade
- dépose des appareillages existants (boîtier de raccordement, etc.)
- évacuation à la décharge
- nettoyage et toutes sujétions

Mode de métré : Ens

**Localisation :**

PLAN RDC FUTUR :

- ensemble de la façade avant

## 08.2.5 Dépose des tableaux électriques

Dépose de tableau électrique existant, comprenant :

- repérage de toutes les lignes existantes d'alimentations conservées
- dépose des différents disjoncteurs
- dépose du câblage cuivre haute et basse tension
- dépose des supports et fixations existantes
- évacuation à la décharge
- toutes sujétions

Mode de métré : Ens

### Localisation :

PLAN RDC EXISTANT :

- hall, tableau de contrôle des anciens feux de signalisations rue de l'Orme H.S. = 1 Ens
- hall, tableau d'alarme anti-intrusion H.S. = 1 Ens

## 08.3 CIRCUIT DE TERRE

### 08.3.1 Prise de terre générale

Fourniture et réalisation d'une prise de terre conformément à la norme NF C 15.100, comprenant :

- prise de terre réalisée par la mise en place d'un piquet de terre d'une longueur de 2,00 m.
- résistance de la prise de terre conforme aux valeurs précisées dans la norme, dans le cas où la résistance souhaitée ne pourrait être obtenue, l'entrepreneur aura la charge de réaliser et ne mettre en œuvre le matériel et les moyens nécessaires pour obtenir la valeur réglementaire.
- barrette de coupure permettant d'effectuer les mesures de surveillance de la résistance ohmique sera insérée entre la prise de terre et le conducteur principal de protection dans un endroit parfaitement accessible et ne sera démontable qu'à l'aide d'un outil spécial.
- installations mise à la terre avec câble de terre vert-jaune H 07 V-R conformément aux prescriptions.
- raccordement au tableau électrique
- réalisations d'interconnexions pour l'ensemble de l'installation

Mode de métré : U

### Localisation :

PLAN RDC FUTUR :

- piquet de terre : emplacement à définir par l'entreprise
- tableau électrique général : suivant plans

### 08.3.2 Liaisons équipotentielles

Tous ouvrages métalliques seront raccordés au réseau général de prise de terre. Ceci concerne en particulier :

- les canalisations EC/EF, brides sur tuyaux
- réseaux de chauffage
- corps métalliques des appareils sanitaires
- ossatures métalliques des ouvrages
- enveloppes conductrices et appareils d'éclairage
- masses métalliques diverses

Les liaisons équipotentielles seront reliées à la terre par un câble cuivre et raccordées sur la barette principale.

Mode de métré : Ens

### Localisation :

PLAN RDC FUTUR :

- ensemble de la zone travaux concernée

## 08.4 RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

### 08.4.1 Liaison électrique BT - R2V

- Fourniture et réalisation de liaison électrique depuis compteur existant, comprenant :
- dimensionnement du câble par l'entreprise en fonction des puissances demandés
  - câble de liaison U-1000 volts R2V
    - . section et nombre de conducteurs à déterminer par l'entreprise
    - . âme (constitution) cuivre nu massive – classe 2
    - . comportement au feu NFC 32-070 2.1 cat. C2
    - . gaine PVC
    - . température de fonctionnement -25/+60°C
    - . diamètre ext approximatif : 23 mm
    - . couleur de gaine : Noir
  - raccordement sur disjoncteur abonné existant
  - installations conforme au réglementation en vigueur et Norme NFC 32-321

Mode de métré : Ens

#### Localisation :

- PLAN RDC FUTUR :
- depuis compteur existant jusqu'au nouveau tableau = 1 Ens

### 08.4.2 Liaison électrique BT - R2V - attente logement futur

- Fourniture et réalisation de liaison électrique depuis compteur existant, comprenant :
- dimensionnement du câble par l'entreprise en fonction des puissances demandés
  - câble de liaison U-1000 volts R2V
    - . section et nombre de conducteurs à déterminer par l'entreprise
    - . âme (constitution) cuivre nu massive – classe 2
    - . comportement au feu NFC 32-070 2.1 cat. C2
    - . gaine PVC
    - . température de fonctionnement -25/+60°C
    - . diamètre ext approximatif : 23 mm
    - . couleur de gaine : Noir
  - installations conforme au réglementation en vigueur et Norme NFC 32-321

Mode de métré : Ens

#### Localisation :

- PLAN RDC FUTUR :
- depuis compteur existant jusqu'au tableau électrique du futur appartement au R+1

### 08.4.3 Gaine technique

- Fourniture et pose de gaine technique, comprenant :
- gaine technique de type LEGRAND ou équivalent regroupant toutes les arrivées des réseaux de puissance et de communication, conforme à la norme NF C 68-102
  - gaine préfabriqué de 600 x 200 mm, construite en saillie du sol au plafond
  - corps de goulotte avec fond, compartimentée et pré-équipée, couvercle emboîtable
  - support du tableau de protection
  - toutes fixations et accessoires de finition.

Mode de métré : U

#### Localisation :

- PLAN RDC FUTUR :
- accueil (espace attente) ou au dos dans le hall, à définir = 1 U

#### 08.4.4 Armoire électrique général

Fourniture et pose d'une armoire avec tableau de protection, comprenant :

- armoire avec porte verrouillable, support et rails
- disjoncteur de branchement différentiel sélectif 500mA (disjoncteur d'abonné 15/30/45) plombable NF
- support de compteur numérique (compteur fourni par le fournisseur d'énergie)
- disjoncteurs différentiels haute sensibilité 40 Amp 30 mA
- protections par disjoncteurs différentiels des différents circuits et lignes spécialisées
- bornier de raccordement des neutres
- bornier de raccordement des terres
- repérage des lignes, etc...

Coordination avec les services ErDF pour emplacement compteur

Tous les appareils et les bornes seront repérés par des étiquettes

Mode de métré : U

##### Localisation :

PLAN RDC FUTUR :

- accueil (espace attente) ou au dos dans le hall, à définir = 1 U

#### 08.4.5 Gains - Cheminements - câbles

Cheminements Neufs :

- Les canalisations encastrées ou dissimulées en vide de construction seront en fil HO7VU sous fourreaux ICTA
  - Les canalisations apparentes dans les appartements seront réalisées sous moulure PVC en plinthe type HAGER tehalit.ateha ou équivalent techniquement et esthétiquement
  - Les canalisations électriques seront déterminées en fonction des intensités, des longueurs et des organes de protection, conformément à la norme NF C 15-100. Des boîtes de tirages seront prévues pour les parcours long et difficiles.
  - Les traversées de plafonds ou de murs coupe-feu par des câbles électriques devront être rendues de même degré coupe feu à la charge de l'entreprise d'électricité.
  - Les canalisations électriques devront être établies de façon à permettre le cas échéant, le remplacement des conducteurs détériorés. Les épissures sont formellement interdites.
  - Pour permettre l'identification des conducteurs, les couleurs suivantes seront adoptées :
    - . Conducteur de protection. : double coloration vert / jaune
    - . Neutre : bleu
    - . Phases : noir, brun, rouge
  - Tous les matériels, appareillages, ainsi que les fils et câbles, porteront la marque NF U.S.E.
- Les canalisations courants faibles (téléphonie, etc.) seront distantes d'au moins 30 cm des canalisations courants forts en cheminement parallèle et de 50 cm minimum des appareils d'éclairage fluorescents.

Mode de métré : Ens

#### 08.4.6 Prises de courant 16A + T sur plinthe PVC

Fourniture et pose de prise de courant 16A + T sur plinthe PVC, comprenant :

- pose de l'ensemble (prise + alimentation) à l'aide du support adapté type HAGER sur moulure PVC tehalit.ateha ou équivalent techniquement et esthétiquement
- appareillage de type HAGER ou équivalent, teinte blanc
- selon leur localisation les regroupements de prises seront rassemblés en 1 bloc
- hauteur : en plinthe (plinthe PVC type HAGER)

Mode de métré : Ens

#### 08.4.7 Prises de courant 16A + T encastrées

Fourniture et pose de prise de courant 16A + T, comprenant :

- encastrement de l'ensemble (prise + alimentation) dans les cloisons et doublages créés (plaques de plâtre)
- appareillage encastré de type LEGRAND Mosaic blanc ou équivalent
- selon leur localisation les regroupements de prises seront rassemblés en 1 bloc
- hauteur : (en fonction des plans électriques)

Mode de métré : Ens

#### 08.4.8 Prises de courant spécialisées 20A + T encastrées

Fourniture et pose de prise de courant 20A + T, comprenant :

- encastrement de l'ensemble (prise + alimentation) dans les cloisons et doublages créés (plaques de plâtre)
- appareillage encastré de type LEGRAND Mosaic blanc ou équivalent
- hauteur : (en fonction des plans électriques)

Mode de métré : Ens

#### **08.4.9 Alimentations - Attentes**

Fourniture et pose d'alimentations ou attentes électriques, comprenant :

- alimentations ou attentes au calibre demandé (16 A + T, 20A + T ou 32A + T)
- boîtes en attente à proximité de l'appareil à alimenter

#### **08.4.10 Appareillage de commande des luminaires**

Fourniture et pose d'appareillage de commande des luminaires, comprenant :

- appareils de commande de calibre 10 A
- interrupteurs ou détecteur de présence, de type LEGRAND Mosaic blanc ou équivalent
- selon leur localisation les commandes seront regroupées en 1 ou plusieurs blocs de commande
- l'ensemble des points lumineux en attente appareillage par Maître d'Ouvrage seront équipés par des douilles de chantier + ampoules

### **08.5 RÉSEAUX TÉLÉPHONE - INFORMATIQUE**

#### **08.5.1 NOTA**

La mairie étant en contrat avec un prestataire pour la gestion de son réseau informatique, le déplacement de la baie de brassage se fera en coordination avec celui-ci.

Mode de métré : Ens

#### **08.5.2 Connecteurs RJ45**

Fourniture et pose de connecteurs RJ 45, comprenant :

- connecteurs utilisés pour la distribution des réseaux informatique et téléphonique
- extrémités des câbles 4 paires raccordées conformément aux préconisations du constructeur
- connecteurs de catégorie 6 générique, blindés à 360° avec capot de blindage métallique
- 8 contacts pour raccordement des 4 paires et de 2 contacts latéraux de masse repris sur le blindage
- prises RJ 45 conformes à la norme NF EN 60603-7-3 de type LEGRAND Mosaic ou équivalent
- encastrement de l'ensemble (prise + alimentation) dans cloisons et doublages créés
- prises installées à proximité d'une prise de courant
- fourreaux ICTA de diamètre minimal intérieur 20 mm
- étiquette de repérage et identification à chaque extrémité des différents câbles
- conforme à la norme NFC 93-531-12

#### **08.5.3 Tableau de communication**

Fourniture et pose de tableau de communication, comprenant :

- dimensions à déterminer par l'entreprise en fonction de la demande du Maître d'Ouvrage
- dispositif permettant de distribuer les différents réseaux dans les locaux et le brassage de l'ensemble des prises
- 1 coffret équipé de type HAGER réf. 329 08 ou équivalent
- 1 dispositif de Terminaison France Télécom/Abonné (DTI) format RJ 45
- 1 répartiteur téléphonique / filtre maître 3 sorties
- 1 panneau de brassage équipé de connecteurs RJ 45
- étiquettes pour identification des ports
- cordons de brassage
- 1 bornier de terre
- 1 répartiteur TV 5 dB - 0 - 2400 MHz 2 sorties type "F" de type LEGRAND réf. 739 08 ou équivalent

Mode de métré : Ens

#### **Localisation :**

PLAN RDC FUTUR :  
- serveur / repro. = 1 U

#### **08.5.4 Déplacement de baie de brassage informatique**

Fourniture et pose de panneaux de brassage, comprenant :

- dimensions de la baie existante à voir avec Maître d'Ouvrage
- dépose soignée avec identification des réseaux
- repose de la baie et panneau de brassage existant
- repose en coordination avec le prestataires en charge de la maintenance informatique de la mairie
- étiquettes pour identification des ports
- mise à la masse des connecteurs RJ45
- panneau guide-cordons, système arrière de gestion de câbles
- liaisons informatiques réalisé avec des cordons RJ45
- cordons adaptés aux débits à mettre en œuvre
- repérage couleur du câble pour différencier les cordons de brassage téléphoniques et informatiques
- tous cordons nécessaires au brassage informatique, longueur adaptée à l'organisation du répartiteur

Mode de métré : Ens

##### **Localisation :**

PLAN RDC FUTUR :

- baie de brassage mairie situé au R+1 à déplacer dans le local serveur/repro
- baie de brassage syndicat Manoise situé au R+1 à déplacer dans le local serveur/repro

#### **08.5.5 Liaison informatique**

Fourniture et pose d'une liaison informatique, comprenant :

- coordination avec le syndicat Manoise pour déterminer leur besoins réels
- dimensionnement du câblage à déterminer par l'entreprise

Mode de métré : Ens

##### **Localisation :**

PLAN RDC FUTUR :

- liaison entre les bureaux existants au R+1 et leur futurs bureaux au RDC (report d'alarme des systèmes de surveillance du réseau d'eau de la Ville)

## **08.6 LOCALISATIONS**

### **08.6.1 Hall**

**08.6.1.1 3 points lumineux sur détecteur de présence**

Mode de métré : U

**08.6.1.2 2 points lumineux sur détecteur de présence**

Mode de métré : U

**08.6.1.3 Prise de courant 16A + T encastrée**

Mode de métré : U

**08.6.1.4 Prise RJ 45 encastrée**

Mode de métré : U

**08.6.1.5 Alimentation portes automatiques**

Mode de métré : U

### **08.6.2 Accueil**

**08.6.2.1 2 Points lumineux sur va-et-vient**

Mode de métré : U

**08.6.2.2 1 Point lumineux sur simple allumage**

Mode de métré : U

**08.6.2.3 Prise de courant 16A + T encastrée**

Mode de métré : U

**08.6.2.4 Prise de courant 16A + T sur goulotte**

Mode de métré : U

**08.6.2.5 Prise RJ 45 sur goulotte**

Mode de métré : U

**08.6.2.6 Prise PTT sur goulotte**

Mode de métré : U

**08.6.2.7 Alimentation store**

Mode de métré : U

**08.6.2.8 Plinthe PVC pour câblage électrique**

Mode de métré : ml

### **08.6.3 Bureau adjoints / Détente**

<b>08.6.3.1</b>	<b>2 Points lumineux sur va-et-vient</b>	Mode de métré : U
<b>08.6.3.2</b>	<b>1 Point lumineux en applique sur simple allumage</b>	Mode de métré : U
<b>08.6.3.3</b>	<b>Prise de courant 16A + T encastrée</b>	Mode de métré : U
<b>08.6.3.4</b>	<b>Prise de courant 16A + T sur goulotte</b>	Mode de métré : U
<b>08.6.3.5</b>	<b>Prise RJ 45 sur goulotte</b>	Mode de métré : U
<b>08.6.3.6</b>	<b>Alimentation store</b>	Mode de métré : U
<b>08.6.3.7</b>	<b>Alimentation VMC</b>	Mode de métré : U
<b>08.6.3.8</b>	<b>Plinthe PVC pour câblage électrique</b>	Mode de métré : ml

### **08.6.4 Salle de conseil**

<b>08.6.4.1</b>	<b>21 Points lumineux sur va-et-vient</b>	Mode de métré : U
<b>08.6.4.2</b>	<b>2 Points lumineux sur simple allumage</b>	Mode de métré : U
<b>08.6.4.3</b>	<b>Prise de courant 16A + T encastrée</b>	Mode de métré : U
<b>08.6.4.4</b>	<b>Prise de courant 16A + T sur goulotte</b>	Mode de métré : U
<b>08.6.4.5</b>	<b>Prise de courant 16A + T dans boite de sol</b>	Mode de métré : U
<b>08.6.4.6</b>	<b>Prise de courant 16A + T en plafond</b>	Mode de métré : U
<b>08.6.4.7</b>	<b>Prise RJ 45 encastrée</b>	Mode de métré : U
<b>08.6.4.8</b>	<b>Prise RJ 45 sur goulotte</b>	Mode de métré : U
<b>08.6.4.9</b>	<b>Prise RJ 45 dans boite de sol</b>	Mode de métré : U
<b>08.6.4.10</b>	<b>Prise RJ 45 en plafond</b>	Mode de métré : U
<b>08.6.4.11</b>	<b>Liaison HDMI pour vidéo-projecteur</b>	



		Mode de métré : U
<b>08.6.4.12</b>	<b>Alimentation store</b>	
		Mode de métré : U
<b>08.6.4.13</b>	<b>Plinthe PVC pour câblage électrique</b>	
		Mode de métré : ml
<b>08.6.4.14</b>	<b>Boite de sol à équipée - couvercle inox</b>	
		Mode de métré : U
<b>08.6.5</b>	<b>Secrétariat mairie</b>	
<b>08.6.5.1</b>	<b>4 Points lumineux sur simple allumage</b>	
		Mode de métré : U
<b>08.6.5.2</b>	<b>1 Point lumineux en applique sur simple allumage</b>	
		Mode de métré : U
<b>08.6.5.3</b>	<b>Prise de courant 16A + T encastrée</b>	
		Mode de métré : U
<b>08.6.5.4</b>	<b>Prise de courant 16A + T sur goulotte</b>	
		Mode de métré : U
<b>08.6.5.5</b>	<b>Prise de courant 16A + T dans boite de sol</b>	
		Mode de métré : U
<b>08.6.5.6</b>	<b>Prise RJ 45 sur goulotte</b>	
		Mode de métré : U
<b>08.6.5.7</b>	<b>Prise RJ 45 dans boite de sol</b>	
		Mode de métré : U
<b>08.6.5.8</b>	<b>Alimentation store</b>	
		Mode de métré : U
<b>08.6.5.9</b>	<b>Plinthe PVC pour câblage électrique</b>	
		Mode de métré : ml
<b>08.6.6</b>	<b>Bureau directrice générale des services</b>	
<b>08.6.6.1</b>	<b>1 Point lumineux sur simple allumage radio</b>	
		Mode de métré : U
<b>08.6.6.2</b>	<b>Prise de courant 16A + T encastrée</b>	
		Mode de métré : U
<b>08.6.6.3</b>	<b>Prise de courant 16A + T sur goulotte</b>	
		Mode de métré : U
<b>08.6.6.4</b>	<b>Prise RJ 45 sur goulotte</b>	
		Mode de métré : U
<b>08.6.6.5</b>	<b>Alimentation store</b>	
		Mode de métré : U
<b>08.6.6.6</b>	<b>Plinthe PVC pour câblage électrique</b>	
		Mode de métré : ml

## **08.6.7 Dégagement secrétariat / bureau du maire**

**08.6.7.1 3 Points lumineux sur 1 détecteur de présence**

Mode de métré : U

**08.6.7.2 Prise de courant 16A + T encastrée**

Mode de métré : U

## **08.6.8 Serveur / Reprographie**

**08.6.8.1 4 Points lumineux sur 2 détecteurs de présence**

Mode de métré : U

**08.6.8.2 Prise de courant 16A + T encastrée**

Mode de métré : U

**08.6.8.3 Prise de courant 16A + T sur goulotte**

Mode de métré : U

**08.6.8.4 Prise RJ 45 sur goulotte**

Mode de métré : U

**08.6.8.5 Goulotte PVC pour câblage électrique**

Mode de métré : ml

## **08.6.9 WC**

**08.6.9.1 2 Points lumineux sur 1 détecteur de présence**

Mode de métré : U

**08.6.9.2 Prise de courant 16A + T encastrée**

Mode de métré : U

**08.6.9.3 Alimentation VMC**

Mode de métré : U

## **08.6.10 Bureau du Maire**

**08.6.10.12 Points lumineux sur simple allumage**

Mode de métré : U

**08.6.10.2 Prise de courant 16A + T sur goulotte commandée**

Mode de métré : U

**08.6.10.3 Prise de courant 16A + T sur goulotte**

Mode de métré : U

**08.6.10.4 Prise de courant 16A + T encastrée**

Mode de métré : U

**08.6.10.5 Prise RJ 45 encastrée**

Mode de métré : U

**08.6.10.6 Prise RJ 45 sur goulotte**

Mode de métré : U

**08.6.10.7 Alimentation store**

Mode de métré : U

<b>08.6.10.8</b>	<b>Plinthe PVC pour câblage électrique</b>	Mode de métré : ml
<b>08.6.11</b>	<b>Bureaux Syndicat Manoise</b>	
<b>08.6.11.1</b>	<b>4 Points lumineux sur va-et-vient</b>	Mode de métré : U
<b>08.6.11.2</b>	<b>Prise de courant 16A + T encastrée</b>	Mode de métré : U
<b>08.6.11.3</b>	<b>Prise de courant 16A + T sur goulotte</b>	Mode de métré : U
<b>08.6.11.4</b>	<b>Prise RJ 45 sur goulotte</b>	Mode de métré : U
<b>08.6.11.5</b>	<b>Alimentation store</b>	Mode de métré : U
<b>08.6.11.6</b>	<b>Plinthe PVC pour câblage électrique</b>	Mode de métré : ml
<b>08.6.12</b>	<b>Cour arrière</b>	
<b>08.6.12.1</b>	<b>2 points lumineux sur détecteur crépusculaire</b>	Mode de métré : U
<b>08.6.12.2</b>	<b>Prise de courant 16A + T étanche</b>	Mode de métré : U

## 08.7 LUMINAIRES

### 08.7.1 Dalle Led en saillie 600 x 600

- Fourniture et pose de dalle LED 600x600, comprenant :
- dalle extra-plate en saillie sur faux plafonds
  - dimension : 595 x 595 mm, hauteur 15 mm
  - puissance 42W, flux lumineux de 3400 lm, IP 44
  - couleur d'éclairage : blanc neutre - 4500 K
  - angle de diffusion 120°
  - matériaux : plastique / aluminium, contour blanc
  - alimentation 220V via transformateur
  - système de fixation en saillie

Mode de métré : U

#### Localisation

PLAN RDC FUTUR :

- accueil = 2 U
- bureau adjoints / détente = 2 U
- bureau de police = 1 U

### 08.7.2 Dalle Led en saillie 600 x 600 suspendu sur câble tendu

- Fourniture et pose de dalle LED 600x600 suspendu sur câble, comprenant :
- câble de suspension de type KANLUX ou équivalent
  - câble tendu de mur à mur afin d'éviter de passer les réseaux par plafonds CF 1H (logement au-dessus)
  - dalle extra-plate en saillie sur faux plafonds
  - dimension : 595 x 595 mm, hauteur 15 mm
  - puissance 42W, flux lumineux de 3400 lm, IP 44
  - couleur d'éclairage : blanc neutre - 4500 K
  - angle de diffusion 120°
  - matériaux : plastique / aluminium, contour blanc
  - alimentation 220V via transformateur
  - système de fixation en saillie

Mode de métré : U

#### Localisation

PLAN RDC FUTUR :

- secrétariat mairie = 4 U
- bureau dir. générale des services = 1 U
- bureau du maire = 2 U
- bureau syndicat Manoise = 4 U

### 08.7.3 Réglette tube T5 Led avec diffusant translucide

- Fourniture et pose de réglette tube T5 Led avec diffusant, comprenant :
- tube T5 Led avec diffusant translucide de type OSRAM ou équivalent
  - réglette de taille réduite, diamètre 22 x 1200 mm
  - puissance 15W, flux lumineux de 1396 lm, IP 25
  - couleur d'éclairage : blanc chaud
  - angle de diffusion 120°
  - matériaux : plastique / aluminium, contour blanc
  - alimentation 85-265 VAC
  - pose intégré au plafond à lame bois ajourés en coordination avec le lot OSSATURE BOIS

Mode de métré : U

#### Localisation

PLAN RDC FUTUR :

- salle de conseil = 21 U

#### 08.7.4 Spots encastrés basse tension

- Fourniture et pose de spots encastrés basse tension, comprenant :
- spots encastrés orientable en faux-plafond avec alimentation électronique intégrées
  - pose compatible dans les pièces sèches
  - éclairage : led 7,5 W
  - glace de protection : vitre en verre
  - corps en fonte d'aluminium laqué blanc (RAL 9016) avec collerette blanche
  - dimension extérieure environ 106 mm, encastrement : 67 mm
  - température de couleur : blanc lumière du jour 6500 K
  - tension : 12V

Mode de métré : U

##### Localisation :

- PLAN RDC FUTUR :
- repro / serveur = 4 U
  - secrétariat mairie (dgt vers bureau du maire) = 3 U
  - WC public = 2 U

#### 08.7.5 Bandeau de leds 15W/m

- Fourniture et pose de bandeau de leds, comprenant :
- bandeau de puissance éclairage : 15 W/m, tension 24 V
  - bandeau de leds IP 20 avec transformateur approprié
  - tous accessoires nécessaires (rallonge, câble avec connecteurs, raccord multiple)
  - kit de fixation et d'obturation avec profilé en aluminium extrudé
  - température de couleur : au choix du Maître d'Ouvrage

Mode de métré : ml

##### Localisation :

- PLAN RDC FUTUR :
- retombées périphériques BA 13 salle de conseil = 8,73 + 2,53 + 4,16 ml

#### 08.7.6 Appliques en saillie

- Fourniture et pose d'applique, plafonnier intérieur, extérieur, comprenant :
- luminaire de type DROP 22 la marque PRISMA ou équivalent
  - corps en technopolymère gris anthracite
  - diffuseur en verre pressé totalement satiné
  - clips en acier chromé pour un accrochage rapide du diffuseur à la base
  - réflecteur en aluminium
  - joints en polymère expansé
  - classe II - double isolation
  - éclairage : ampoules de type E 27 puissance à déterminer par l'entreprise

Mode de métré : U

##### Localisation :

- PLAN RDC FUTUR :
- bureau adjoint / kitchenette = 1 U
  - secrétariat mairie / coin évier = 1 U

## 08.8 SÉCURITÉ INCENDIE

### 08.8.1 Eclairage de sécurité

Fourniture et pose d'éclairage de balisage, comprenant :

- balisage par des blocs autonomes BAES 45 lm non permanents de type LEGRAND ou équivalent
- balisage en saillie de type drapeau avec accessoire d'encastrement
- étiquettes adhésives comportant les inscriptions "sortie" ou des flèches directionnelles
- degré de protection IP 43, classe II, conformes à la norme NFC 71.800
- autonomie : 1 heure avec flux effectif de 45 lumens et 5 heures avec flux de 8 lm
- alimentation 230 V / 50-60 Hz
- coffret de test automatique situé dans le TGBT
- balisage obligatoire dans les locaux pouvant contenir plus de 20 personnes, dans les locaux techniques, dégagements, changements de direction, obstacles
- interdistance maximum entre blocs : 15 m maximum
- marquage NF

Mode de métré : U

#### Localisation :

PLAN RDC FUTUR :

- locaux mairie accueillant du public
  - . hall = 2 U
  - . accueil = 1 U
  - . secrétariat mairie = 1 U
  - . salle de conseil = 2 U
  - . bureau syndicat Manoise = 1 U

### 08.8.2 Tableau d'alarme type 4

Fourniture et pose d'un tableau d'alarme de type 4, comprenant :

- tableau de type LEGRAND ou équivalent assurant le report des alarmes
- gestion des différents déclencheurs manuels et diffusions sonores
- liaison par BUS CR1 avec unité déportée et tableau de signalisation
- alimentation secteur secourue par une batterie assurant une autonomie de 10 jours en veille et 5 minutes d'alarme

Mode de métré : U

#### Localisation

PLAN RDC FUTUR :

- accueil = 1 U

### 08.8.3 Déclencheurs manuels

Fourniture et pose de déclencheurs manuels, comprenant :

- déclencheurs manuels d'alarme incendie de type adressable conformes à l'arrêté du 02/02/93 associés à l'E.C.S.
- boîtier en matière thermoplastique de couleur rouge résistant aux rayures et chocs, du type à membrane déformable avec capot et seront munis d'un dispositif de test (à l'aide d'un outil approprié)
- déclencheurs munis d'un indicateur d'action (led rouge) et équipés d'un isolateur intégré
- boîtier étanche (IP 55) pour les locaux à risques
- pose en saillie et placés à 1,30 mètres maxi au-dessus du sol
- implantation conforme à la réglementation (article MS 65 §1) : à chaque niveau, à proximité immédiate des escaliers, au droit de chaque issue du rez-de-chaussée et à proximité immédiate de chaque sortie

Mode de métré : U

#### Localisation

PLAN RDC FUTUR :

- locaux mairie accueillant du public
  - . hall = 1 U
  - . accueil = 1 U
  - . secrétariat mairie = 1 U
  - . salle de conseil = 1 U
  - . bureau syndicat Manoise = 1 U

#### **08.8.4 Diffuseurs sonores**

Fourniture et pose de diffuseurs sonores, comprenant :

- diffuseurs sonores présentant les caractéristiques suivantes :
  - . conforme à la NF EN 54-3 (certifié NF)
  - . conforme AFNOR NF S 32-001 (90 dB à 2 m)
  - . classe B – IP30
- raccordement de chaque diffuseur sonore au tableau en câble CR1
- pose à une hauteur mini. de 2,25 mètres du sol
- diffusion de l'alarme sonore audible en tous points du bâtiment

Mode de métré : U

##### **Localisation**

PLAN RDC FUTUR :

- locaux mairie accueillant du public
  - . hall = 1 U

### **08.9 VENTILATION**

#### **08.9.1 Groupe VMC simple flux de type tertiaire**

Fourniture et pose de groupe V.M.C de type tertiaire, comprenant :

- extracteur de type ALDES tertiaire ou équivalent
- moteur asservi à un variateur automatique
- pose sur consoles métalliques scellées à la maçonnerie ou charpente, support antibrassage
- alimentation directe depuis le tableau électrique avec protection électriques
- fixations, raccordement, percements, rebouchages, passage en plafond et toutes sujétions
- reprise de l'air vicié des locaux concernés
- rejet d'air en toiture à travers les plénums et caissons jusque sous toiture ou façade
- toutes sujétions de fixations, raccordement

L'installation sera réalisée conformément à la réglementation en vigueur

Mode de métré : U

##### **Localisation :**

PLAN RDC FUTUR :

- extraction kitchenette bureau adjoint, en combles via la gaine du placard salle de conseil = 1 U
- extraction WC, en plénums au-dessus du WC = 1 U

### 08.9.2 Réseau d'extraction

Fourniture et pose du réseaux de VMC simple flux (conduits + bouches), comprenant :

- conduits semi-rigide pour l'ensemble des réseaux
- diamètre des différents conduits à la charge de l'entreprise
- bouche d'extraction de type ALDES, diamètre à la charge de l'entreprise
- mesures de débit après travaux
- réservations nécessaires dans les cloisons et plafonds neufs à préciser au lot PLATRERIE dès le début du chantier
- percement de cloisons existantes pour passage de gaines
- rejet d'air en façade ou en toiture à travers les doublages, caissons et combles
- coordination avec le lot GROS OEUVRE pour extraction en façade coté cour
- toutes sujétions de cheminement, pose, raccordements, percements, calfeutrements, de finition

L'installation sera réalisée conformément à la réglementation en vigueur

Mode de métré : Ens

#### Localisation :

PLAN RDC FUTUR :

Extraction, groupe 1 :

- bureau des adjoints, kitchenette

Extraction, groupe 2 :

- WC public

Rejet, groupe 1 :

- en toiture, via gaine technique à l'étage

Rejet, groupe 2 :

- en façade, via caisson placo en plafond

### 08.9.3 Sortie de VMC sur toiture ardoise

Fourniture et pose de sortie de VMC sur toiture ardoise, comprenant :

- matériels propre à l'entreprise pour installation en sécurité (nacelle, échafaudage, etc.)
- sortie de type DIMOS VEDIA ou équivalent
- diamètre et format suivant étude EXE entreprise
- raccordement sur la couverture ardoise
- pose et fixation suivant préconisation du fabricant
- toutes sujétions de mise en oeuvre

Mode de métré : U

#### Localisation

PLAN RDC FUTUR :

- toiture avant coté accueil = 1 U

### 08.9.4 Grille de ventilation VMC en façade

Fourniture et pose de grilles de ventilation VMC, comprenant :

- grilles de ventilation à ventelles PVC du commerce
- pose sur maçonnerie existante suivant préconisation par le fabricant
- finition : teinte suivant au choix de l'architecte
- étanchéité en périphérie des grilles par joint comprimé
- coordination avec le lot GROS OEUVRE pour carottage du mur moellons
- toutes sujétions de découpes, fixations pour une parfaite finition des ouvrages

Mode de métré : U

#### Localisation :

PLAN RDC FUTUR :

- façade arrière au droit du bureau syndicat Manoise = 1 U



## **08.10 ESSAIS - MISE EN SERVICE**

### **08.10.1 Essais - réglages - mise en service**

Réglages et essais nécessaires au bon fonctionnement de l'installation en vue d'obtenir les résultats souhaités  
En fin de travaux et avant réception, il sera procédé aux contrôles, vérifications et essais des installations.  
Ces essais seront effectués en présence du bureau de contrôle, du maître d'ouvrage et maîtrise d'oeuvre  
L'entrepreneur devra mettre à disposition le personnel et les matériels nécessaires aux essais.  
Tous les frais consécutifs aux contrôles, vérifications et essais sont à la charge de l'entrepreneur.  
Mise au point et réglages des installations pendant la période de garantie

Mode de métré : Ens